



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 14 avril 2008

Composition du bureau

Monsieur André Borgeaud, Président,
Messieurs Claude-Alain Zbinden et Jérôme Ischi, scrutateurs,
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur André Borgeaud, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Mme Sylvie Monnier, secrétaire municipale accompagnée des nouveaux employés communaux, aux représentants de la presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 43 Excusés : Mmes Fischli Laurence, Gay-Crosier Isabelle, Stoller Sandrine et MM. Bachmann François, RoCHAT Gilles et Zürcher Stéphane.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil du 10 décembre 2007:

La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est adopté sans avis contraire ni abstention.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

M. A. Borgeaud, Président, lit la lettre de démission de M. Musa Bislîmi qui, pour des raisons professionnelles, se voit dans l'obligation de quitter la Commune.

Il passe ensuite à la lecture d'une lettre de remerciements provenant de l'Association « Un toit pour tous » à qui les Conseillères et Conseillers avaient offert le montant de leur jeton de présence du Conseil du 10 décembre 2007.

En vue du renouvellement du bureau du Conseil qui aura lieu lors de la prochaine séance du mois de juin,

M. A. Borgeaud, Président, précise la nouvelle organisation interne des groupes suivants :

Radical-Libéral :

Président : M. Gilles RoCHAT

Caissière : Mme Laurence Fischli

Secrétaire : M. Claude-Alain Zbinden

Membre : M. Roland Jaeger

GIP :

Président : M. Eric Joseph
 Vice-président : M. Daniel Rochat
 Secrétaire : M. Didier Chapuis
 Caissière : Mme Corinne Borgeaud
 Membre : Mme Sylvette Grandchamp

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier-Charroton, Syndique, prend la parole pour donner les informations suivantes :

Fondation Habitat l'Avenir

La Municipalité informe l'assemblée que la Commune est libérée du cautionnement de Fr. 450'000.- en faveur de la Fondation Habitat l'Avenir, cautionnement intervenu en 1993 (préavis No 32-93).

Grâce à l'amortissement légalement effectué, la valeur des deux bâtiments est hors cautionnement. La Municipalité s'est engagée à renoncer à la redevance annuelle du droit de superficie sur la parcelle 169 qu'elle pourrait facturer à la Fondation, si cette dernière avait des difficultés financières liées à la suppression du cautionnement et à celle des subsides cantonaux, dès 2010.

Cette décision a été prise par le fait que le solde à amortir est tout à fait conforme aux normes en vigueur, que l'adaptation des loyers est possible sous certaines conditions et grâce au taux d'intérêt favorable dont bénéficie la Fondation.

Mme La Syndique annonce la date du prochain Conseil qui se tiendra le lundi 16 juin 2008 et non pas le 9 juin 2008 comme annoncé lors de la séance précédente. La séance de préparation aura lieu le 9 juin 2008.

La Municipalité propose aux Conseillères et Conseillers de se réunir à 19h30 lors de la prochaine séance de préparation du Conseil afin que M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal, puisse venir donner quelques explications sur les comptes 2007. Cette proposition est acceptée.

Mme Isabelle Hautier-Charroton, Syndique, passe ensuite à la présentation des nouveaux membres du personnel communal. Il s'agit de :

- Mme Rose-Marie Clavel qui occupe le poste, à 100%, de secrétaire au bureau du contrôle des habitants, office de la population, bureau des étrangers. Elle a débuté son activité le 1^{er} mars 2008. Domiciliée depuis plus de 20 ans dans la commune, Mme Clavel participe volontiers aux diverses manifestations locales.
- Mme Claire Bourgeois occupera le poste d'employée de commerce, à 60%, au secrétariat municipal. Son entrée en service est prévue pour le 1^{er} mai 2008. Mme Bourgeois est établie à Daillens.
- M. Thierry Parel occupe le poste de garde municipal, à 50%, depuis le 1^{er} février 2008. M. Parel est domicilié à Penthalaz depuis presque 20 ans et participe également de façon active aux diverses manifestations locales.

M. Yvan Rochat, Municipal, présente les points suivants :

- Coupe de bois : concernant la mise de bois qui aura lieu le 26 avril 2008, 120 stères de bois de feu seront proposés ainsi que 30 m3 de bois d'industrie et 30 m3 de sapins.

- Centre communal du Verger :

Des travaux de rénovation et d'entretien de régulation de la ventilation et du chauffage ont été entrepris durant l'année 2007 pour se terminer début 2008, faisant suite au préavis n° 13-2007. Ces travaux ont été réalisés à la satisfaction de la Municipalité et de la Commission chargée du dossier, tout en respectant le financement prévu. En effet, le montant du devis s'élevait à Fr.180'000.- et la facture finale est de Fr. 171'419.-.

Dorénavant, c'est M. J.-L. Duperrex, ainsi que MM. M.Martin et M. Besençon, resp. concierges du collège du Cheminet et du centre communal du Verger, de même que M. Ch. Martinetti qui bénéficieront d'une formation très précise sur la gestion de ce nouveau système et seront chargés de son bon fonctionnement.

- Valorsa : Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 de la nouvelle loi cantonale sur la gestion des déchets, la Municipalité a décidé, en collaboration avec les communes avoisinantes, d'opter pour le système de taxe forfaitaire proportionnelle de préférence à un système de taxe au sac.

M. Yves Jauner, Municipal, donne différents renseignements :

- Les jubilaires suivants ont été félicités :

1 anniversaire de 90 ans

1 anniversaire de 50 ans mariage.

1 anniversaire de 60 ans mariage.

Vous pourrez voir leurs noms dans le prochain journal « Le Cancanier ».

- ASICoPe , école de Cossonay : Le projet de construction d'un nouveau bâtiment administratif sur deux étages situé entre le PAM 1 et le PAM 2, le réaménagement en 5 salles de classe des locaux administratifs actuels ainsi que de la salle des maîtres du PAM 2 a été mis à l'enquête. Le traitement des oppositions est en cours par le comité ASICoPe en collaboration avec la Municipalité de Cossonay.

Concernant Penthalaz, un nouveau trajet de l'école à l'emplacement des bus a été mis sur pieds. Des signalisations de sécurité seront encore placées sur ce circuit dès que le temps le permettra.

Le comité ASICoPe a également étudié la mise en place d'accompagnateurs de bus pour les trajets scolaires.

Ce projet a suscité un vif intérêt des parents ayant des enfants concernés ; cependant, par manque de bénévoles, il ne pourra être concrétisé. Il n'est toutefois pas du ressort de l'ASICoPe d'administrer cette organisation. En revanche, elle peut tout mettre en œuvre pour qu'un tel projet se réalise.

La Municipalité rappelle qu'elle est toujours à la recherche de patrouilleurs/patrouilleuses.

- LAJE (Loi d'Accueil de Jour des Enfants) : Le rapport établi par le groupe de travail a été bien accueilli par les Communes de **l'ancien district** (28 communes sur 32 ont décidé d'entrer en matière). Le fait que ce rapport soit porté par une association économique le crédibilise.

Une décision finale devra être prise à la fin du mois de juin 2008 par les communes, après présentation du coût précis de la gestion d'un tel réseau. La mise en place de ce nouveau réseau « LAJE » est maintenue pour le 1^{er} janvier 2009.

- Social – Prévention

Comme annoncé lors du dernier Conseil, la Municipalité a mandaté M. Kim Carasco, travailleur social de proximité, pour l'établissement d'une « photographie » des jeunes de Penthalaz. Ce mandat est en cours depuis le 1^{er} avril 2008.

- Sport : Au terrain de foot, les projecteurs des terrains B et C seront retirés à la fin du mois d'avril 2008.

Mérites Sportif et Culturel :

Le 25 janvier 2008, la Municipalité en collaboration avec l'USL (Union des Sociétés Locales) ont remis une petite attention à ses sportifs et artistes reconnus.

La Commune compte parmi ses citoyens :

- un champion vaudois de tir sportif au petit calibre,
- une médaillée de bronze en doublette au championnat suisse de pétanque,
- un vice champion suisse de basse,
- un footballeur, distingué pour être resté longtemps sur le terrain,
- un champion suisse de judo, 5^{ème} à l'échelon européen et candidat aux prochains championnats du monde. Dernièrement, ce champion a décroché une brillante 3^{ème} place au tournoi de judo à Coimbra (Portugal). Cette performance pourrait lui ouvrir les portes vers les championnats d'Europe et Mondiaux. Bravo !

- Services publics : Les pavés autour du platane devant le Verger seront remis en état durant le mois de mai 2008.

M. Michel Girod, Municipal, présente les informations ci-après :

Penser global... Agir local....

Révision du plan général d'affectation (PGA).

Le processus de révision du PGA s'inscrit dans une réflexion entreprise par la Municipalité lors de la dernière législature pour faire suite à l'acceptation du nouveau plan directeur communal.

C'est fin 2006 que l'ouvrage était remis sur le métier et que la nouvelle Municipalité reprenait les travaux de ses prédécesseurs.

L'importance de la tâche face aux nouveaux défis a nécessité une nouvelle appréciation, encore plus fine que celle menée ultérieurement. Très vite, le résultat de cette analyse laissait entrevoir qu'au vu du rapide développement de notre commune, de nouveaux paramètres tels que, abolition du plan d'extension cantonal (canal du Rhône au Rhin) développement du pôle de la gare, giratoire de la gare, projet d'un centre multifonctionnel, TRIDEL, arrivée de l'entreprise de transports PLANZER sur le site de Venoge Parc, projection des CFF sur les nouvelles cadences des trains voyageurs, création de P+R, mobilité douce etc. devaient être pris en compte pour la finalisation du PGA.

Aussi, afin de garantir un développement harmonieux de ces 20 prochaines années et de rester maître de son développement, la Municipalité a réorienté quelque peu sa vision et a défini les axes principaux suivants, en respect des plans directeurs cantonaux et communaux :

Objectif démographique :

- 3'500 habitants en lieu et place des 5'000 âmes prévues dans le plan directeur communal.

Objectifs en matière d'urbanisme :

- Réaffectation de zones intermédiaires et/ou à occuper par plan de quartier en zones à faible densité (villas), moyenne densité (petits locatifs), d'utilité publique (pour d'hypothétiques constructions au profit de la collectivité locale ou régionale).
- Création de la zone périphérique dans le secteur du « vieux village ». Il s'agit ici de respecter le plan directeur communal en affectant une ceinture de terrain dépourvue de construction ayant pour but de protéger l'aspect authentique du village. Cette ceinture permettra toutefois de réaliser des places d'activités en plein air, piscines amovibles, places de jeux, places de parc et autres places de travail.

Objectif en matière de mobilité :

- Le fait de réaffecter des zones à bâtir nécessite incontestablement de créer à futur, une route collectrice, ayant pour but, non seulement d'accueillir les véhicules de tous nos citoyens mais également d'éviter l'engorgement sur l'axe de la route de la Gare et le centre de notre commune. Des variantes communales sont à l'étude. Quant aux variantes cantonales.....

M. M. Girod, Municipal, fait ensuite part du calendrier 2008 – 2009 concernant les réunions de travail avec la Commission d'urbanisme chargée de l'étude de cet objet ainsi que les réunions avec les propriétaires directement concernés par cet avant-projet PGA.

Initialement, le dossier devrait être envoyé au canton pour examen préalable durant l'été 2008 et, dans le meilleur des cas, une information à la population et la mise à l'enquête du plan général d'affectation devraient avoir lieu au premier trimestre 2009.

M. Frédy Mast, Municipal, parle des points suivants :

- Les travaux effectués au chemin Rouge arrivent à leur terme. Le trottoir a été prolongé jusqu'à la route de Lausanne et la conduite d'eau potable a été déplacée. Le revêtement bitumineux actuel est provisoire, un délai d'attente doit être respecté avant la pose du tapis définitif. Trois réverbères avaient été déposés, ils seront remis en place prochainement.

- Les jardins publics situés au-dessus du quartier des Vernets étaient, jusqu'à aujourd'hui, alimentés en eau par une conduite qui appartenait à la ville de Lausanne. Celle-ci ayant fondamentalement révisé ses tarifs, la Commune a décidé de tirer une conduite d'eau partant du chemin Rouge jusqu'à ces jardins. Ces travaux ont été effectués par une entreprise de Daillens ainsi que par les employés communaux de Penthelaz.

La ville de Lausanne possède encore une entrée d'eau dans la commune qui se situe à proximité du cimetière. Cette conduite est maintenue au cas où de sérieux problèmes surgiraient auprès des différents réservoirs.

M. André Borgeaud, Président, remercie la Municipalité pour ces informations et passe à l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

Nomination d'un nouveau Conseiller communal.

M. A. Borgeaud, Président, attend les propositions des groupes pour repourvoir le siège vacant.

M. Roland Jaeger, pour le groupe Radical-Liberal, propose Mme Céline Guex. Mme C. Guex habite la Commune depuis le 1^{er} août 2007. Elle travaille comme secrétaire taxatrice au centre social d'Yverdon-les-Bains.

Les conditions étant requises, M. A. Borgeaud, Président, procède à l'assermentation de cette nouvelle Conseillère qui est acclamée par l'assemblée.

1. Rapport de la Commission relatif à la demande d'un crédit complémentaire pour la révision du plan général d'affectation de Penthaz (PGA) (Préavis municipal n° 31 - 2008)

M. Pierre Zurbrügg, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Didier Chapuis s'interroge sur le degré d'urgence de cet objet et désirerait savoir ce qui se passera si le Conseil communal venait à refuser cette demande de crédit complémentaire ?

M. Michel Girod, Municipal, rappelle que cette affaire, ainsi que les travaux sont en cours depuis 2005. Par rapport à l'engagement financier, si la Commune venait à mettre ce projet en attente, une bonne partie des « choses » seraient à refaire. A ce jour, il ne serait pas envisageable de bloquer le système, par rapport au développement qui se produit à la Gare, sans continuer communément la révision du PGA.

Il faut voir la situation dans son ensemble, il s'agit non seulement de la zone de la Gare mais également tout le reste du territoire communal. Selon les décisions et les options prises par la Commune, si le plan général d'affectation n'est pas révisé, certaines choses vont devenir « bancales » et le canton pourrait refuser son accord.

Actuellement, tous ces éléments, découverts au fur et à mesure, s'imbriquent les uns dans les autres, ce qui n'était pas le cas au départ de ce projet.

En cas de refus, que se passera-t-il ? M.M. Girod précise que la Municipalité a choisi de mettre tous les atouts de son côté en utilisant un des vecteurs de la réussite qui est : la communication, notamment avec tous les propriétaires concernés par la révision du PGA. Il est évident que ceci n'exclut pas toutes formes d'oppositions et que si tel était le cas, celles-ci seraient traitées avec le Conseil communal selon les voies légales.

Le Président remercie M. Michel Girod, Municipal, pour ses explications ; il clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 31 - 2008 et du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- que ce préavis complémentaire n'était pas prévu dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006

D é c i d e

1. D'accorder un crédit complémentaire de CHF 130'000.- pour la révision du plan général d'affectation et de la police des constructions ;

2. De financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. D'amortir cette dépense sur 10 ans par un montant annuel de CHF 13'000.- dès l'exercice 2010.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

2. Rapport de la Commission relatif à la réfection du chemin des Fourches - demande d'utilisation d'un fonds de réserve (Préavis municipal n° 32 - 2008)

M.Eric Joseph, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis No 32 - 2008, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

D é c i d e

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la finition du chemin des Fourches
- d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire dans le fonds de réserve réservé à cet effet (No 9.282.07)
- d'en effectuer le paiement par la trésorerie courante
- d'autoriser la Municipalité à dissoudre ce fonds de réserve et d'en attribuer le solde, par virement, sur le fonds de réserve pour "travaux d'utilité publique" (No 9.282.06).

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Information municipale n° 1 - 2008 relative aux modifications du règlement concernant la gestion des logements à loyers modérés.

M. A. Borgeaud, Président, demande à l'assemblée si une Conseillère ou un Conseiller désire la lecture de ce document ? La lecture n'en est pas souhaitée.

M. A. Borgeaud ouvre la discussion en rappelant que chaque Conseillère et chaque Conseiller a reçu ce document pour information et qu'il ne sera donc pas soumis au vote.

La parole n'est pas demandée, cette information est donc parfaitement claire.

Pour rappel, les candidats à l'obtention de logements dont le loyer est abaissé par l'aide des pouvoirs publics (canton et commune) doivent remplir les conditions du règlement du 24 juillet 1991 sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics (RCOL).

En application de l'art. 12 dudit règlement, la Municipalité édicte les règles communales spéciales ci-après. Les locataires doivent respecter les règles cantonales prévues dans le RCOL, ainsi que les règles communales suivantes, gérées et administrées par la Fondation Habitat l'Avenir dont le siège est à Penthalaz :

Articles modifiés :

Art.4**A supprimer :**

La situation financière du locataire peut être contrôlée en tout temps ; elle le sera au moins tous les deux ans.

Doit être formulé comme suit :

L'autorité compétente, à savoir le service en charge du logement, peut s'assurer en tout temps que les locataires ou les sous-locataires satisfont aux exigences du règlement sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui des pouvoirs publics du 24 juillet 1991.

Art.5**A supprimer :**

Le bail du logement mis au bénéfice de la loi du 9 septembre 1975 sur le logement pourra être résilié pour la prochaine échéance du bail si le revenu déterminant de son locataire excède, selon le barème cantonal, les limites du revenu correspondant au loyer plein de ce logement, sans les aides de la Commune et de l'Etat, ou si, selon l'art. 9 du règlement RCOL, le degré d'occupation de l'appartement n'est plus conforme.

Doit être formulé comme suit :

Lorsque le service en charge du logement prend une décision de suppression totale des aides des pouvoirs publics en application de l'article 21 RCOL, la commune peut décider de résilier le contrat de bail à loyer du locataire concerné, pour la prochaine échéance du bail. La commune communique sa décision au bailleur qui notifie au locataire la résiliation du bail, sur formule officielle agréée par le canton et pour la prochaine échéance du bail.

4. Information municipale n° 2 - 2008 relative à la démission de l'ARC et à l'adhésion à l'ARGDV.

M. A. Borgeaud, Président, demande à l'assemblée si une Conseillère ou un Conseiller désire la lecture de ce document ? La lecture n'en est pas souhaitée.

M. A. Borgeaud ouvre la discussion en rappelant que chaque Conseillère et chaque Conseiller a reçu ce document pour information et qu'il ne sera donc pas soumis au vote.

Pour rappel, avec le nouveau découpage des districts, Penthalaz se trouve donc partagée entre deux régions, celle de Cossonay et celle du Gros-de-Vaud.

Si au départ de ce nouveau découpage, il était évident de rester membre de l'ARC, au fil du temps, la réflexion a évolué. A plusieurs reprises, les 10 communes se sont rencontrées pour débattre du projet de l'ARC, rebaptisé ARCAM, et de l'adhésion de notre commune à l'ARGDV ; la Municipalité a également participé à une présentation de l'Association du Gros-de-Vaud.

Bien que reconnaissants pour tout le travail accompli et l'aide apportée au développement de la commune, le 5 mars dernier, la Municipalité a pris la décision d'adhérer à l'ARGDV, ceci à l'unanimité des 10 communes concernées (Penthalaz ; Penthaz ; Daillens ; Vufflens-la-Ville ; Mex ; Bournens ; Boussens ; Sullens ; Bettens et Lussery-Villars).

Toutefois, les 10 communes ont mis deux conditions à l'adhésion à l'ARGDV :

- Au moins deux représentants des 10 communes au sein du Comité.
- Au moins un représentant des 10 communes dans chaque sous-groupe du Comité (économique ; touristique ; agricole ; industriel, etc...).

Celles-ci ont été acceptées lors de la rencontre du 5 mars dernier à Vufflens-la-Ville.

M. André Marendaz prend la parole en tant que député pour remercier la Municipalité d'avoir adhéré à l'ARGDV.

Le Président clôt la discussion et passe au point suivant.

5. Propositions individuelles.

M. André Borgeaud, Président, procède à la nomination d'une Commission pour l'élimination des déchets. Il a reçu les propositions suivantes :

- pour le groupe PSSV, il s'agit de Mme Dominique von der Mühl, MM. Pierre Zurbrügg et Pierre-André Ischi.
- pour le groupe Radical-liberal, il s'agit de MM. Gilbert Python et Claude-Alain Zbinden.
- pour le GIP, il s'agit de MM. Jean-Claude Andrey et Pierre-Alain Epars.

Les propositions pour cette Commission sont soumises au vote.

Résultats du vote : ces membres sont élus à l'unanimité.

- M. André Marendaz désire soumettre une proposition aux membres du Conseil.

Lors de sa séance de préparation du Conseil communal, le groupe PSSV a émis le vœu, à une large majorité, de commencer les séances de préparation du Conseil communal à 19 h. 30.

Lors de la discussion, il s'est posé aussi la question de savoir si les séances du Conseil communal ne pourraient pas aussi commencer à 19 h. 30.

Etant donné que les autres groupes n'ont pu examiner et se déterminer sur cette question, M. A. Marendaz propose à l'assemblée d'en délibérer lors du prochain Conseil.

Il remercie le Président de prévoir cet objet à l'ordre du jour du prochain Conseil.

En cas d'acceptation de ces modifications par le Conseil, la Municipalité se devrait d'adapter la fin de sa séance de Municipalité.

M. André Borgeaud, Président, souhaiterait que la Municipalité fasse parvenir son opinion aux présidents de groupes avant la séance de préparation du prochain Conseil afin que les groupes puissent en débattre entre eux.

Le Président clôt la discussion.

- La parole est donnée à M. Joël Cavat qui souhaiterait prolonger le délai pour le concours de l'embellissement du village, aucun dossier n'ayant été déposé à ce jour !

M. J. Cavat profite de la nomination de la Commission d'élimination des déchets pour proposer d'ajouter à la déchetterie, des containers adaptés pour le compost des petits ménages.

La Municipalité en prend note.

- Toujours au sujet de la déchetterie, Mme Corinne Borgeaud désirerait qu'il y ait davantage de contrôles des personnes fréquentant cet endroit. En effet, elle a pu constater, à plusieurs reprises, que des personnes venant d'autres communes que celle de Penthalaz, Penthaz et Gollion profitaient des infrastructures mises à disposition.

La Municipalité en a pris bonne note.

- M. Jean-Claude Andrey désire, au nom de la Commission qui s'est occupée des travaux de réfection et modernisation des installations de ventilation - climatisation & chauffage du centre communal du « Verger », remercier M. Yvan Rochat, Municipal, pour son excellent travail d'exécution, d'information et de suivi du dossier en collaboration avec la Commission susmentionnée.

M. J.-Cl- Andrey revient ensuite sur la question qu'il avait posée lors du précédent Conseil, à savoir :

Dans le cadre de sa responsabilité civile, la commune est-elle engagée au cas où un enfant avec un cycle venait à heurter un îlot de ralentissement dans les zones à 30km/h et à se blesser gravement. Quelle est la jurisprudence dans un tel cas ?

M. Michel Girod, Municipal, précise, qu'après renseignements pris, il s'avère que pour les responsabilités inhérentes à la Commune concernant ces zones de 30 km/h, il suffit que les totems ou îlots de ralentissement soient visibles aussi bien de jour que de nuit et au besoin, il est possible d'ajouter des plaques complémentaires auto réfléchissantes. Il en va ensuite de la responsabilité du conducteur, quel qu'il soit, d'adapter sa vitesse en fonction de la zone. Même en situation provisoire, telle que celle dans laquelle la Commune se trouve actuellement, toutes les conditions en matière de normes des professionnels de la route ont été respectées.

Concernant la suite des travaux, notamment pour les places de parc à venir, ils feront l'objet d'une publication auprès du Canton laquelle paraîtra dans la FAO (feuille des avis officiels) ; il n'y aura pas de mise à l'enquête pour cet objet.

- M. André Marendaz désire réagir à un article paru dans le journal « 24 Heures » du 11 avril 2008 concernant le club de football du FC Venoge et qui titrait : « Les juniors de la Venoge ne joueront plus au foot ensemble ».

En tant que député du district du Gros-de-Vaud, M. A. Marendaz souligne que son souci majeur est de défendre l'identité politique et économique du bassin de la Venoge.

Il a été stupéfait de lire dans cet article que, je cite:

« *Tous les villages du FC Venoge ont basculé dans le district du Gros-de-Vaud et dans l'association régionale qui lui est liée. Nous avons des projets de développement de nos infrastructures et les milliers de nouveaux habitants qui vont s'installer dans notre région devraient nous amener au moins une centaine de nouveaux joueurs* »

M. A. Marendaz ne peut accepter qu'un amalgame soit effectué entre la dénonciation de la convention avec le FC Cossonay et le nouveau découpage territorial lié au rattachement des communes à l'ARGDV. Il faut savoir qu'une association peut très bien travailler sur deux districts selon les circonstances et le bassin de la population. Il regrette que ce prétexte de découpage territorial soit mis en avant dans cet article.

Il s'interroge : « A-t-on pensé à l'avenir de nos enfants ? »

Cette question, **non politique**, reste posée tout en regrettant l'amalgame entre ces problèmes relationnels et sportifs tout en oubliant l'avenir des plus jeunes.

M. André Marendaz conclut en rappelant qu'il continuera à œuvrer pour le bien de notre région, indépendamment des communes de la rive gauche ou de la rive droite de la Venoge et surtout pour l'avenir des habitants de cette région.

- M. Pierre-Alain Epars attire l'attention de la Municipalité sur l'îlot ralentisseur situé à la route de la Vuy, près de la sortie du parking de la COOP. Il fait remarquer que cet îlot serait mieux situé s'il était placé 10 mètres plus avant de là où il se trouve actuellement.

Il désire également savoir si l'enquête concernant le giratoire de la Gare est terminée ?

M. Michel Girod, Municipal, revient sur la modération du trafic. Il est vrai que cet élément freine passablement la circulation à cet endroit. Si cet îlot devait créer un réel problème, la Municipalité interviendrait en le corrigeant.

Mme Isabelle Hautier-Charroton, Syndique, informe que la Municipalité est entrain de traiter les oppositions concernant le giratoire de la Gare et qu'un préavis sera présenté à l'assemblée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- M. Yvan Roachat, Municipal, rappelle aux Conseillères et Conseillers le rendez-vous fixé à 7h45, samedi 19 avril 2008 pour la sortie du Conseil. Il demande que la Commission d'élimination des déchets se regroupe à l'issue de la séance.

- M. André Borgeaud, Président, signale les prochaines votations le dimanche 1^{er} juin 2008.

Il informe également les présidents de groupes qu'à la fin du mois de juin 2008, le bureau du Conseil devra être renouvelé.

Le Président présente une requête de la secrétaire du Conseil au sujet des notes de frais des diverses commissions. Il est indispensable qu'une personne de la Commission soit responsable de ces listes de frais. Il demande aux Commissions de nommer, dès l'activation de la Commission, un président comme cela devrait être fait à chaque fois.

M. André Borgeaud, Président, rappelle la prochaine séance du Conseil le 16 juin 2008.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h35.

Le Président

La secrétaire

André Borgeaud

Claudine Martin

